N°66 COMMUNE D'ELZANGE

Le petit elzangeois

13 Avril 2017

Le mot du maire

Année 2017, année importante : les Français vont élire les personnes qui seront chargées de diriger le pays : de prendre les décisions qui nous permettront de vivre correctement. Lourdes responsabilités pour nous, adultes, d'essayer de choisir, en premier lieu, le président de la république.

C'est le général Charles de Gaulle, en 1958, alors président qui a voulu que ce soit le « peuple souverain » qui choisisse celui qui veillera à la bonne marche de notre pays.

Actuellement les médias s'en donnent à cœur joie, nous présentent de nombreux personnages, connus (ce qui ne veut pas dire appréciés, jugés aptes…) ou complètement inconnus surtout du votant lambda ! On apprend avec stupeur, (mais qui et quoi faut-il croire ?) des accusations qui inquiètent… Oui, merci mon Général, vous nous avez fait un drôle de cadeau ! Pour nous embrouiller un peu plus, les sondages laissent croire que les résultats sont connus à l'avance.

Deux mois plus tard, quand l'Elysée aura un nouveau locataire, nous devrons revenir aux urnes pour en faire « sortir » nos députés : ceux qui ont la charge de nous représenter, de nous écouter, et de proposer des lois qui nous protègent : travail, justice, enseignement etc… Ce sont les « conseillers » du président. Ces candidats-là, nous les connaissons un peu mieux, ils sont de chez nous, du même département, parfois du même canton. Ils ne seront pas toujours élus en raison de leurs qualités, mais plutôt en raison de leur appartenance à tel ou tel parti politique. C'est ainsi que certains secteurs, votent depuis des lustres, pour le candidat qui se dit de droite ou de gauche etc…

Je vous ai dit cela, parce que je le pense, et que malgré les difficultés IL FAUT ALLER VOTER, c'est un devoir, que bien de nos aïeux ont payé de leur vie. Jusqu'en 1848 Il y a donc à peine un peu plus d'un siècle et demi, seuls les « riches » pouvaient voter, décider. Les dames ont eu le droit de vote il y a soixante-douze ans, en 1945 !

Aujourd'hui, chaque Français, dès 18 ans peut voter. C'est un grand pouvoir même s'il est délicat.

Votre maire, Guy SOULET

INFORMATIONS COMMUNALES

En ce début d'année, le conseil municipal a tenu 2 réunions de travail le 27 janvier et le 27 février, où il a été surtout questions de finances. Pour que la population puisse mieux comprendre tous ces chiffres nous vous présentons les différents budgets sous forme de tableaux.

Rappel :

* le C.A. (compte administratif) reflète exactement les résultats de l'année passée, soit ici, 2016, - dépenses et recettes – Il est conforme au compte de gestion présenté par le receveur municipal (percepteur)
* le B.P. (budget primitif) ,année 2017, est une prévision, ses chiffres comprennent toutes les sommes dont la commune peut disposer.
* La commune fonctionne avec 3 « entités » qui ont chacune un budget à part : La régie de Transport R.T.– Le Centre Communal d'Action Sociale C.C.A.S. – et la Commune elle-même –

		Fonctionnement		Investissement		Résultat global
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
C.A. Comptes Administratifs	Régie de transport	23 473,03 €	46 791,15 €	néant	6 905,12 €	+ 6 905,12 €
2016	C.C.A.S.	3 551,27 €	3 776,69 €	néant	néant	225, 42 €
	Commune	368 327,36 €	883 420,38 €	53 035,37 €	135 632,16 €	+ 598 289,81 €
B.P. Budgets primitifs	Régie de transport	57 570,00 €	57 570,00 €	13 770,00 €	13 770,00 €	71 340,00 €
2017	C.C.A.S.	11 000,00 €	11 000,00 €	néant	néant	11 000,00 €
	Commune	866 693,02 €	866 693,02 €	397 895,00 €	397 895,00€	1 264 588,02 €

Investissements pour l'année 2017

cpte	Op.	Travaux		Recettes			
			TOTAL T.T.C	Excep-tionnelles	Subvent° DETR	AMITER	Total Recettes
001		**Investissement reporté**					**83 196.79**
2183		Informatique Mairie + bibliothèque	3 000.00				
2188		OUTILLAGE	3 000.00				
	21	**Travaux aux Ecoles**					
2315		Sécurisation : Salle de sports	13 000.00		3 360.00		3 360.00
2315		Sécurisation : Entrée école	15 800.00		6 800.00		6 800.00
2188		Jeux Enfants	10 000.00				
2313		**CONSTRUCTION GARAGE**	167 360.00		47 355.00	25 000.00	72 355.00
	24	**Travaux de voirie**					
2315		Rue de Hohdorn	134 000.00			26 136.00	26 136.00
2315		RD2 Coussins berlinois	7 000.00	3 418.00			3 418.00
2313		Travaux Toiture sur batiments communaux	36 000.00				
1641		REMBOURSEMENT EMPRUNT	8 735.00				
10222		FCTVA					20 000.00
10223		TLE					1 000.00
021		Virement de la section de fonctionnement					181 629.21
		TOTAL	**397 895.00**	**3 418.00**	**57 515.00**	**51 136.00**	**397 895.00**

Divers :

*Pour les **travaux** qui vont être réalisés se rapporter en page 2 dans le tableau « Investissements pour 2017 »

*Une **aide exceptionnelle** a été accordée à une famille elzangeoise, comme participation aux frais d'une classe découverte.

***Création d'un emploi** : la sécurité des élèves, de plus en plus turbulents dans le bus, nous oblige de prévoir une accompagnatrice. Cet emploi sera intégré dans le travail déjà existant d'une employée communale, qui verra son statut changé, devenant « un plein temps ». Pour atténuer les frais supplémentaires, le conseil à l'unanimité moins une voix décide une augmentation de la participation des parents utilisant le bus, par le biais d'un nouveau prix des cartes de transport, qui jusqu'à présent n'avaient pas bougé.

Actuellement			A compter de sept.2017	
Nomb.enfants	€ par an	€ par semestre	€ par an	€ par semestre
Un – 1 -	70,00	35,00	**90,00**	**45,00**
Deux – 2 –	95,00	47,50	**120,00**	**60,00**
Trois – 3 -	120,00	60,00	**150,00**	**78,00**

Impôts locaux :
A l'unanimité, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales, inchangés depuis 2002 :

Taxes communales	Taux	Bases calculées par le fisc.	Recettes pour la Cne
T.H. - habitation	11,46 %	483 100	55 363
T.F.B. - foncière du bâti	15,35 %	318 300	48 859
T.F.N.B.- foncière du non-bâti	56,16 %	7 400	4 156
Total :			108 378

Informations diverses :
* *manœuvres militaires* : le régiment de Hussards de Metz effectuera, prochainement, des manœuvres sur la commune. La population sera prévenue.
* du 24 avril au 20 mai : passage des représentants de *la Croix Rouge*, pour se faire connaître.
* *la fête des enfants* du groupe scolaire aura lieu, sur place le samedi 24 juin 2017.

SPECIAL ELECTIONS

A savoir :

Recto nouvelle carte

Verso nouvelle carte

Pour voter, cette année, aux différentes élections, il faudra montrer **la nouvelle carte électorale,** sans date au recto. (voir photo)

La liste électorale a été refaite en janvier, avec adjonctions des nouvelles inscriptions et radiations des départs. Un nouveau numéro a été attribué à chaque électeur qui permettra de retrouver automatiquement votre nom sur la liste électorale.

Un seul bureau de vote pour la commune : la salle du conseil en mairie.

Dates des élections :

Elections présidentielles : 1er tour : dimanche 23 avril 2017 de 08.00 h à 19.00 h

2ième tour : dimanche 7 mai 2017 de 08.00 h à 19.00 h

Elections législatives * : 1er tour : dimanche 11 juin 2017 mêmes horaires

2ième tour : dimanche 18 juin 2017 – idem –

Elections sénatoriales : en septembre, seuls les « grands » électeurs votent.

.* l'élection législative a pour but de choisir le ou la député(e) qui nous représentera à Paris auprès du gouvernement. Les députés proposent et votent les lois.

Cérémonie des vœux

C'est devenu une habitude, pas encore une tradition…le maire présente ses vœux, pour la nouvelle année, à la population, le premier vendredi du mois de janvier, au moment où l'on fête l'épiphanie. Ainsi c'est donc l'occasion, chaque fois, avant de se quitter de déguster les galettes des rois concoctées sur place.

Cette année, la « foule » ne remplissait pas notre salle de l'Espace, les Elzangeois ayant eu peur, sans doute, d'affronter cette soirée d'hiver pourtant pas très rude !

Cette rencontre conviviale a débuté par une aubade, appréciée, des élèves de l'école de musique de Yutz, suivie du mot du maire s'adressant à tous ses concitoyens, les plus jeunes, les anciens, les sportifs et autres, les assurant que « le conseil municipal essaierait de répondre aux attentes de tous, sans être certain de tous les combler, mais en essayant de satisfaire les principales »

Il a évoqué les changements, les travaux, qui seront réalisé cette année et dont vous avez pu prendre connaissance dans les différentes pages de notre petit journal.

La fin de son allocution a été consacrée à un hommage à tous ceux qui s'investissent pour la bonne marche de la commune avant d'inviter l'assistance à la dégustation de la fameuse galette.

Notre bibliothèque se penche sur les tout-petits !!

Bébés-lecteurs : pour les enfants non scolarisés, accompagnés de leur Maman ou de leur Nounou, les bénévoles de la bibliothèque organisent un mardi matin par mois une séance dite « bébés-lecteurs » dans les locaux de la bibliothèque.

La dernière a eu lieu le **4 avril** et la suivante se déroulera le **16 mai**.

La dernière a eu lieu le **4 avril** et la suivante se déroulera le **16 mai**.

Pour les fêtes de Pâques,

Le lundi 10 avril, nos jeunes amis étaient tout heureux d'écouter lectures mimées, chants et histoires.

L'après-midi c'était la « chasse aux œufs » dans la cour de la mairie.

Mardi 11 avril après-midi dans la salle de l'Espace socioculturel : apprentissage aux jeux de société.

Toutes ces activités seront reconduites à chaque vacances scolaires, selon le nombre de participants.

Au Centre Communal d'Action Sociale - C.C.A.S –

Réunion du 27 février 2017 :

- Votes, du compte administratif (exercice 2016) et du Budget Primitif (exercice 2017) dont on peut voir les chiffres page 2 dans le tableau.
- Fixation de la « journée des anciens » : dimanche 12 novembre 2017
- Décision d'animer des après-midi de retrouvailles, un mardi par mois, à l'Espace Socioculturel, ouverts à toute la population, plus communément appelés dans la région « café-klatsch ».

Le premier Café-klatsch, organisé par la commune (CCAS et conseillers), a vu la présence de 25 personnes de différents âges, de sexes, d'état civil et j'allais dire de religion…. Ils ont joué aux cartes, à des jeux de société, ont discuté, ont regardé un petit film retraçant le mariage de Gil Monelle au Japon, enfin se sont retrouvés !

En effet ces « réunions » se veulent festives, joyeuses, agréables…et pour tous les Elzangeois et même leurs amis de communes voisines.

On y fera ce que vous voudrez, c'est pour vous, vous êtes chez vous, dans votre Espace, dans une salle propre, rénovée, profitez-en !Pour que vous ne soyez pas pris de court, nous vous proposons 3 dates pour le 2ième trimestre :

le mardi à partir de 14 h

les : 18 avril, 16 mai et 20 juin.

Nous avons trouvé d'autres jeux, (Le nain jaune, le jeu de l'oie, les dames, le Monopoly….), des tapis pour les cartes, d'anciennes photos, des chansons, peut-être un peu de musique, comme cela vous plaira. Si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas à nous en faire part et surtout si vous connaissez des personnes qui aimeraient participer mais qui ont des difficultés pour se déplacer, prévenez-nous, nous irons les chercher.

A bientôt, les membres du CCAS et du conseil municipal.

Un podium, des coupes, des médailles pour Maginot !

Mercredi 1er février, c'est à Tressange que des élèves (niveaux C.E.2 et C.M.1) du Groupe Scolaire Maginot, en l'occurrence : Océane, Sélène, Camille, Charlotte, Baptiste, Elio, Noa et Maël, ont participé au championnat de Moselle scolaire d'échecs, dans la catégorie « Ecoles ».

Très motivés et entraînés régulièrement par leurs enseignants ainsi que par les intervenants de l'association « l'Echiquier de la Forêt », ils ont réussi à remporter le titre de Champions de Moselle par équipe. Et cerise sur le gâteau, Sélène quant à elle, a décroché le titre de championne de Moselle en individuelle ! Ravis de leur performance, ils ont obtenu coupes et médailles.

Mais, « grisés » par ce titre et toutes ces récompenses, ils ont voulu se mesurer encore à un niveau plus élevé. C'est ainsi qu'ils ont participé dernièrement, au championnat d'académie à Nancy où ils ont obtenu, à ce niveau, l'honorable huitième place.

Un grand bravo à tous ces jeunes élèves pour leur motivation dans une discipline qui demande réflexion, rigueur et volonté, un réel apprentissage pour leur future vie d'adulte.

Ghislain chante BRASSENS !

Soirée mémorable, le 4 février à l'Espace Socioculturel : l'ancien Directeur de l'école Maginot, Ghislain LIEBAERT, retraité mais musicien dans l'âme, a consacré une soirée à faire revivre les magnifiques textes de Georges Brassens, auteur-compositeur-interprète disparu à l'âge de 60 ans en 1981.

Deux heures durant, avec une interruption pour permettre au public de se désaltérer…à la buvette tenue par les bénévoles de l'A.S.S.E., Ghislain, un fan inconditionnel du chanteur disparu, a commenté et surtout chanté plus de 36 chansons de ce poète à la guitare.

L'amour, l'amitié, la vie, les gentils, les méchants, notre guitariste régional a vraiment interprété un florilège de ce poète, de titres connus comme «Les amoureux sur des bancs publics » ou « Les copains d'abord » repris en chœur par l'assemblée à des textes sérieux et inconnus de la jeunesse actuelle, « Le temps ne fait rien à l'affaire », « Mourir pour des idées ».

Pour certaines têtes blanches, ce fut un régal rappelant leur jeunesse et pour d'autres une joyeuse découverte. « Merci l'instit. Tu reviendras ? »

Le bénéfice du « chapeau » à l'entrée de la salle, a été versé intégralement à l'Association Sportive et Socioéducative du groupe scolaire Maginot.

SIAKOHM

Pour construire l'avenir de l'assainissement dans nos communes

INFORMATIONS

Objet : recensement des puits et forages

J'ai l'honneur de vous rappeler que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages de prélèvement à des fins domestiques existants ou futurs (tout prélèvement inférieur ou égal à 1.000 m3/an)
Ainsi, depuis le 1er janvier 2009, chaque particulier qui utilise ou souhaite utiliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en Mairie.
Le décret n° 2008-652 du 02 juillet 2008 (article 4) précise le dispositif prévu par la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006, notamment sur la déclaration de tout prélèvement, puits, forage d'une part, et d'autre part, sur le contrôle portant sur l'utilisation d'une autre ressource en eau par les abonnés du service d'eau potable. Sont concernés tous les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine, puits ou forages, à des fins d'usage domestique.

La notion d'usage domestique est définie par le code de l'environnement. Il s'agit des prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.
Concernant les puits et forages existants au 31 décembre 2008 ceux-ci devaient être déclarés en une seule fois, et ce avant le 31 décembre 2009. Il en est de même pour les récupérateurs d'eau de pluie quand ceux-ci seront connecté au réseau d'assainissement.

Pour déclarer ces ouvrages existants ou projetés, le pétitionnaire devra compléter le formulaire **CERFA 13837-02.** Ce dernier lui permettra de décrire les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement et de fournir les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée. En effet, actuellement en l'absence de déclaration des consommations d'eau mesurées sur ces ouvrages des usagers sont ainsi au niveau de la dite redevance « sous facturés » par rapport au service dont ils bénéficient.
La connaissance du fichier des déclarations d'ouvrages, prélèvements, puits et forages à usage domestique est donc un élément essentiel pour l'application d'une tarification respectant les principes fondamentaux auxquels sont soumis tous les services publics : principe de primauté de l'intérêt général, de continuité, d'adaptation aux besoins du public, de neutralité, d'égalité des usagers et de non-rétroactivité des tarifs. *Concernant l'obligation de déclarer en Mairie des ouvrages prélèvements à des fins domestiques, je vous remercie de prévoir une communication importante auprès des citoyens, notamment par le biais des bulletins municipaux et par affichage sur les panneaux d'affichage de la Mairie*

Je me tiens à votre entière disposition pour vous fournir, le cas échéant, tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Le Président du SIAKHOM : Norbert BEHR.

Les p'tits papiers... que dois-je conserver et combien de temps ?
Mode d'emploi ...

Ça, je jette ou je garde ? », voilà une question que l'on se pose souvent, la tête légèrement inclinée, affichant une petite moue et un air dubitatifs, en se rattant le menton... Ce qui ne résout pas notre casse-tête, avouons-le ! Voici donc un tableau qui pourra répondre à vos interrogations et vous aider à faire tri dans vos papiers administratifs.

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans et plus	30 ans	A vie
ssurance		Quittances, avis d'échéance, dossiers de sinistres, demande de résiliations de contrats			Contrats d'habitation et d'auto (toute la période de validité)			Dossiers d'accidents corporels, factures d'objets de valeurs, contrats et avenants en période de validité, cotisations assurance vie/décès
utomobile		Factures d'achat du véhicule, quittance d'assurance		Souches d'amendes, avis de paiements d'amende		Contrat crédit-bail, avis d'échéance, de paiement automatique, carnet et factures d'entretien, quittances de location de garage ou parking	Double de certificat de vente et références de paiement, contrat d'assurance, dossier de règlement d'accidents, facture d'entretien par un artisan particulier	
ocuments ersonnels	facture de déménagements	Contrats, quittances, correspondance	Carte d'électeur	Dossiers « assurance » si les primes sont déductibles des revenus	Relevés de Séc. Soc., cotisations à l'Urssaf, justif. de paiements de pension alimentaire			Livret de famille, militaire, carte de service national, diplômes, contrat et jugement : mariage, divorce, reconnaissance, adoption, pension d'invalidité, donation, succession, concession de caveau
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans et plus	30 ans	A vie
Enfants		Certificats de scolarité, récépissés d'assurances, déclarations d'accident		(Pendant 4 à 7 ans) Bulletins scolaires, dossiers de bourses				Carnet de santé, carnet de vaccinations
Finances	Mandats internationaux	Talons de mandats ou de virements, crédits à la consommation		Bordereaux des avoirs fiscaux	Avis de mise en paiement des dividendes, intérêts, coupons	Talons de chéquiers, relevés de comptes. Bordereaux de versements de liquide, virements ou chèques, après amortissement ou dissolution, obligations, actions...	Reconnaissance de dettes	Dossiers de prêts jusqu'au remboursement total
Impôts		Justificatifs, avis de prélèvements automatiques, correspondance pour les impôts locaux	Tiers provisionnels, correspondance sur l'impôt sur le revenu	Copies de renseignements donnés	Avertissements de non-paie	Double de déclarations du droit au bail, actes, annexes et justificatifs, soumis à l'enregistrement, ISF		
Maison	Notes d'hôtels et restaurants, récépissés d 'envois d'objets recommandés, factures de téléphone, lettres et actes de résiliation de contrats	Quittances d'assurances, contrats d'assurance résiliés, factures de fuel, tickets de caisse d'achats importants, factures d'eau	Quittances de redevance TV		Factures EDF-GDF, quittances de loyer, décomptes de charges, bail résilié, état des lieux	Factures d'artisans, agents immobiliers, commerçants, correspondance avec des syndicats de copropriété, décomptes de charges	Dossiers de remboursement d'un sinistre, contrats de responsabilité civiles, factures de travaux de non-commerçants	Titres de propriété, factures et photos d'objets de valeurs (meubles, bijoux...) Permis de construire au complet (arrêtés, PV, factures...)
Notes d' honoraires	d'huissier	d'avocat, avoué, médecin, chirurgien, dentiste, pharmacien, prestation de maternité, ordonnances justificatifs, remboursements, allocations familiales...			Justificatifs de cotisations à la Séc. Soc. et allocations familiales			Carte Vitale ou carte d'immatriculation à la Séc. Soc., radios, analyses, frais d'hospitalisation, dossier médical
Travail	Échéances trimestrielles de pension							Fiches de paie, relevés de points de caisses de retraite complémentaire, arrêts de travail, certificat de grossesse, bordereaux d'indemnités Assedic